

VOS OBJECTIFS DE RÉHABILITATION

# METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA SÉCURITÉ INCENDIE DES ERP

Tous les ERP sont soumis au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique selon l'arrêté du 25/06/1981 modifié et du 22/06/1990 modifié. En 2010, la révision de l'instruction technique 249 (IT249) a introduit des solutions constructives bois permettant de satisfaire à la réglementation incendie. On retrouvera ces solutions dans le **catalogue construction bois**.

En 2016, un document a été réalisé et publié par le CSTB en partenariat avec le FCBA, « Bois construction et propagation du feu par les façades ». Il propose des solutions constructives bois fiabilisées en matière de maîtrise de la propagation du feu en façade. Il a valeur d'Appréciation de laboratoire au sens de l'article 5.3 de l'Instruction Technique (IT) 249 version 2010.

## LES ATOUTS DU BOIS

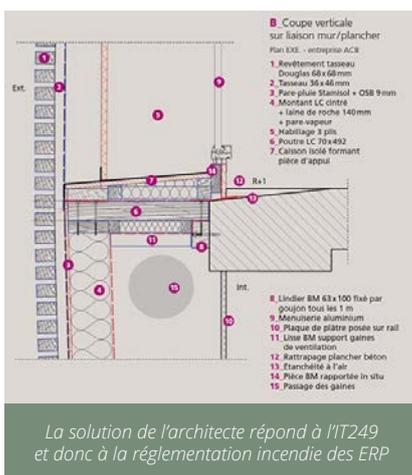
La révision des textes réglementaires (tels que l'IT249 en 2010) a permis d'identifier des solutions bois capables de répondre aux exigences de la réglementation incendie sur les logements. Le détail de ces solutions est disponible sur le site **catalogue construction bois**.



Les façades sont préfabriquées en atelier

Le traitement du raccord entre le plancher béton existant et la nouvelle façade répond à la réglementation feu

Les nouvelles façades sont partiellement en place



La solution de l'architecte répond à l'IT249 et donc à la réglementation incendie des ERP

## L'EXEMPLE

Le bâtiment d'enseignement de l'**Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France (AOCDTF)** est un ouvrage classé ERP qui nécessitait une profonde réhabilitation. Situé en front de rue passante dans une zone résidentielle dense, la façade incurvée dépasse du plancher béton bois initial et la continuité du coupe feu entre l'existant et la nouvelle façade devait être assurée.

En s'appuyant sur les recommandations de l'IT249, une solution sécurisante et répondant à la réglementation a été trouvée par l'architecte.

## TÉMOIGNAGE

ANNE-CHARLOTTE GOÛT, ARCHITECTE

“ Le premier point était d'être conforme à l'IT 249. Nous sommes donc venus rajouter des pièces de bois massif entre le RDC et le R+1 afin d'avoir une bonne isolation au feu entre les étages, phase non prévue au départ. ”

Soutenu par :



Opérateur :

